

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Dragage du Loup et rechargement de la plage du Loup, de la plage du centre nautique et de la plage de la Fighière

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Mairie de Villeneuve Loubet

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Laurent COLLIN - Adjoint au Maire

RCS / SIRET [2 | 1 | 0 | 6 | 0 | 1 | 6 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6] Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
13) Travaux de rechargement de plage 25) Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	Travaux de rechargement de plage. Dragage de l'estuaire du Loup.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à intervenir pendant une quinzaine de jours tous les ans, au printemps vers février-avril, dans deux zones du bord de mer sur la limite nord de Villeneuve-Loubet, la première zone sera la zone de dragage des matériaux dans l'estuaire du Loup, la seconde sera la zone de décharge des matériaux pour réalimenter la plage du Loup, la plage du centre nautique et la plage de la Fighière.

4.2 Objectifs du projet

Désengorger l'embouchure du Loup afin de protéger le lotissement des Bouches du Loup (environ 500 habitations) se trouvant en amont de l'embouchure en rive droite du fleuve.

Lutter contre l'érosion des plages et protéger ainsi les bâtiments situés le long du littoral.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans la première zone, l'Estuaire du Loup en aval de la RD6098, les travaux consisteront à :

- Créer, sur les hauts fonds existants apparus avec les derniers coups de mer dans l'estuaire, une plate-forme d'accès temporaire au chenal d'écoulement côté Villeneuve-Loubet.

- Draguer le chenal et curer les hauts fonds sur une longueur inférieure à 100m et la plate-forme créée en revenant vers la berge sud.

Dans la seconde zone, sur la promenade et les plages du Loup, du centre nautique et de la Fighière, les travaux consisteront à :

- Transporter les matériaux, curés dans le Loup, sur la promenade par roulement de camions-bennes (jusqu'à 900m de parcours pour la plage de la Fighière). Les trajets empruntés par les camions figurent dans l'annexe 11. Pour la plage du Loup, le trajet mesure 190 m par la promenade Baie des Anges. Pour la plage du Centre Nautique, le trajet est de 425 m par la promenade Baie des Anges puis une piste est créée sur la plage du Centre Nautique. Pour la plage de la Fighière le trajet est de 1054 m par la promenade Baie des Anges, passage sous la résidence de l'Aquamarine (servitude de passage), boulevard des Italiens chaussée sud puis chaussée nord pour récupérer l'avenue Eric Tabarly pour ensuite entrer par le parking de la Fighière

- Déposer les matériaux curés dans le Loup, sur les plages du Loup, du centre nautique et de la Fighière, pour assurer son rechargement régulier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Plancher alluvial de l'estuaire du Loup plus bas qu'en situation initiale, impliquant une baisse de la ligne d'eau et rétablissant un chenal d'écoulement continu et optimal pour les débits d'étiage jusqu'aux petites crues.

Plages du Loup, du centre nautique et de la Fighière disposant d'assez de matériaux pour permettre une activité de baignade.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sédiments dragués annuellement	entre 2500m3 et 5000 m3
Emprise de la zone draguée	< 100 ml
Distance de transport des matériaux	900 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Travaux d'extraction dans
l'embouchure du Loup –
rechargement plage du Loup, du
Centre Nautique et de la Figlière

VILLENEUVE-LOUBET (06270)

Coordonnées géographiques¹

Long. 07°08'37"200 Lat. 43°38'28"900

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

VILLENEUVE-LOUBET (Département des Alpes-Maritimes)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF terrestre de type II (Le Loup), située directement à l'amont (25 m) de la zone d'extraction à l'amont du pont de la D6098. On note également la présence d'une ZNIEFF terrestre de type I (Massif de Biot), située 1500 m à l'ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone APPB la plus proche est située à 2200 m à l'est (Terme Blanc).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Villeneuve-Loubet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PNRd es Préalpes du Sud à 11 km au nord-ouest
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve-Loubet est concernée par un PPBE en phase de consultation du public. Arrêté n°2018-86 de la préfecture des Alpes-Maritimes. Le PPBE concernera les autoroute A8 et A500, ainsi que la voie ferrée littorale pour la période 2019 - 2023.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Département des Alpes-Maritimes recense 2 zones humides à l'amont de la zone de prélèvement (80m au nord-ouest). - "Le Loup" (06CEN214) - "Ripisylve du Loup - 1" (06CEN391)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation approuvé le 20/07/2000. La zone de prélèvement est en zone rouge du PPRI. Le règlement associé à cette zone n'interdit pas le dragage du Loup. La plage du Loup est en zone bleue du PPRI. le rechargement de la plage n'est pas interdite par le règlement de la zone bleue.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul site et sol pollué recensé sur la commune de Villeneuve-Loubet est situé à 550 m au sud du site (plage de la Fighière). Il s'agit de la société KONI, située avenue du Dr Julien Lefebvre. Les sédiments à prélever ont été analysés en novembre 2018 (Annexe 7). Les concentrations en contaminants (métaux lourds, PCB, HAP et TBT) sont toutes inférieures aux valeurs seuil N1 et N2.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZRE la plus proche est à 40 km au sud-ouest
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est situé en dehors de tout périmètre de protection d'un captage destiné à la consommation humaine. La zone la plus proche correspond aux forages profonds et superficiels de Tines, situés 1200 m au nord-ouest du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones de dépôt de sédiments (plages) sont situées à proximité immédiate d'un site inscrit ("Ensemble compris entre la mer et la RN 7 à Cagnes et Villeneuve-Loubet"), à moins de 10 m de distance. les plages sont également situées dans un site inscrit intitulé "Bande côtière de Nice à Théoule.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : ZPS "Préalpes de Grasse" - 50 m du projet ZSC "Rivière et Gorges du Loup" - 50 m du projet ZSC "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lerins" - 100 m du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé 3 km au nord du site d'étude ("Propriété ayant appartenu à Auguste RENOIR à Cagnes sur Mer")

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls des sédiments du fond du lit du fleuve Loup seront prélevés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux n'impliquent pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux extraits issus du dragage du Loup seront utilisés pour le rechargement des 3 plages de Villeneuve-Loubet (plage du Loup, centre nautique, Fighière). La commune de Cagnes-sur-Mer utilise également les sédiments extraits sur dans la zone de dragage pour recharger ses plages. Cette opération fait également l'objet d'une demande d'examen au cas par cas.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tout le sable apporté sur les plages sera issu du dragage du Loup.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Milieu terrestre : Le projet s'inscrit sur des terrains ne présentant aucune couverture floristique. Seuls quelques arbres communs sont présents en périphérie de la zone de prélèvement et ponctuellement le long des plages. Milieu marin : Il est possible que les herbiers de posidonies présents au large des plages du site soient impactés par l'augmentation de la turbidité des eaux, en phase travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le document d'évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 (INGEROP, 2007, Annexe 10) précise que le projet est susceptible d'avoir un impact sur l'herbier de Posidonies/ Cymodocées présent sur le PSIC « Baie et Cap d'Antibes- îles de Lérins ».

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules autres zones sensible susceptibles d'être impactées par le projet sont la zone humide du Loup et la ZNIEFF terrestre de type II du Loup. Mais du fait de la situation en aval du site de dragage par rapport à la ZNIEFF terrestre de type II et la zone humide, il n'y a pas d'impact à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de la nature du projet, il n'y aura pas de consommation d'espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne possède pas de PPRT prescrit ni approuvé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRI de la commune de Villeneuve-Loubet. La zone de prélèvement est en zone rouge du PPRI. La plage du Loup (zone de dépôt) est en zone bleue du PPRI. Le projet est compatible avec le règlement du zonage du PPRI de Villeneuve-Loubet. Ce projet n'aura aucune incidence négative sur de possibles risques naturels. Le rechargement des plage participera à limiter l'érosion du trait de côte.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de prélèvement de sédiments et de recharge des plage ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne sera pas générateur de déplacements réguliers. Les transports de camions auront lieu pendant 15 jours, en phase travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, qui concerne des prélèvements de sédiments dans l'estuaire du Loup, ainsi que la recharge des plages du Loup, du centre nautique et de la Figlière, pourra entrainer un impact sonore lors de la phase travaux, notamment par l'emploi d'engins de chantier (pelle mécanique, camions).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas l'émission d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le prélèvement de sédiments et le rechargement des plages n'entraînera pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera réalisé uniquement en période de jour. Il ne sera ainsi pas nécessaire de procéder à l'installation de système d'éclairage.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets atmosphériques seront les gaz d'échappement des engins de chantiers, en phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide ne sera effectué dans le milieu fluvial ou marin.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Idem paragraphe précédent</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas à l'origine de la production de déchets, à l'exception des sédiments extraits du lit du Loup.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit ou de Monument Historique n'est présent à proximité du projet. le site classé le plus proche est situé 3 km au nord du projet ("Propriété ayant appartenu à Auguste RENOIR à Cagnes sur Mer")
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rechargement des plages entraînera des nuisances durant la phase travaux de rechargement des plages, notamment pour l'activité touristique. Mais ces travaux seront effectués à une période de faible affluence touristiques et permettront justement d'augmenter l'attrait de la zone en période estivale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis de l'Autorité Environnementale, aucun projet à proximité des sites de prélèvements et de dépôts de sable n'est constaté.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Toute opération de dragage entraîne une mise en suspension de sédiments fins autour de l'engin de dragage et augmente la turbidité des eaux. Le DLE réalisé par IPSEAU en 2008 (Annexe 9) sur cette opération conclut que l'impact de dragage sur la turbidité "peut être considéré comme faible".

Malgré l'incidence faible, par sécurité des ballots de pailles seront mis en place comme barrage filtrant les particules. Cette mesure permet de limiter l'incidence sur la turbidité de l'eau exclusivement à la zone des travaux. Cette mesure compensatoire permet principalement d'éviter le transport de fines vers l'aval et vers les herbiers de Cymodocée.

Mesures visant à éviter la pollution potentielle liée au chantier : entreposage des engins hors du lit mineur, hors des horaires de chantier, mise en place d'une aire dédiée aux opérations de ravitaillement et d'entretien d'urgence et toutes les autres mesures "classiques" de prévention des risques de pollution sur un chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet va seulement avoir pour effet l'extraction de sédiments (jusqu'à 5000 m3 par an) dans l'estuaire du Loup et le rechargement de 3 plages, sans impact durable sur l'environnement. La problématique principale (à savoir l'augmentation de la turbidité de l'eau) fera l'objet de mesures compensatoires.

Par ailleurs, l'analyse des sédiments dragués dans l'embouchure du Loup, menée par la société Morency Conseil Environnement (Annexe 7) montre que ceux-ci ne présentent pas de polluants avec des valeurs supérieures au seuil N1.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Analyses sédimentologique sur la zone de prélèvement de l'embouchure du Loup Annexe 8 : Zonage réglementaire du PPRI de Villeneuve-Loubet Annexe 9 : Dossier Loi sur l'Eau réalisé par IPSEAU en 2008 Annexe 10 : Dossier d'incidence Natura 2000 réalisé par INGEROP en 2007 Annexe 11 : Trajets utilisés par les camions pour le rechargement des plages

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Villeneuve Loubet le, 07 Janvier 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus